



Normalisation européenne et internationale relative à la sécurité des produits

Ernst-Peter ZIETHEN

DIN Deutsches Institut für Normung e.V., Allemagne

Lorsqu'en mai 1985, le Conseil de l'Europe a adopté la « Nouvelle approche en matière d'harmonisation technique et de normalisation », l'objectif était de faciliter la vie de toutes les parties concernées dans l'industrie, le commerce et l'artisanat, tout en garantissant un haut niveau de protection de l'intérêt public. Et de fait, la Nouvelle approche a constitué une forte incitation à renforcer le Marché unique européen, à améliorer sa compétitivité et à promouvoir le libre échange dans l'Espace économique européen. Un lien fort a ainsi été créé entre la législation européenne, la normalisation, les essais et la certification en Europe.

Plus de 20 ans ont passé, et les structures politiques et économiques de l'Europe, mais aussi du monde, ont connu de profondes mutations. La Commission européenne a entrepris de réviser la Nouvelle approche, ce qui aura probablement des retombées considérables sur la normalisation.

En outre, avec les progrès de la mondialisation, les normes internationales prennent de plus en plus d'importance. Pour le système de normalisation européen, l'un des principaux enjeux va être de veiller à ce que les exigences essentielles établies par les Directives européennes en ce qui concerne des objectifs prioritaires comme la protection de la sécurité, de la santé et de l'environnement soient adoptées et maintenues au niveau international. Les accords de Vienne et de Dresde sont l'un des moyens permettant que les travaux de normalisation européens soient repris au niveau international, et constituent à ce titre des éléments importants et efficaces du processus de normalisation.

Dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, la normalisation européenne joue un rôle essentiel et a largement contribué à la prévention des risques. On a ainsi assisté à l'élaboration d'un important corpus de normes européennes, notamment dans le champ de la directive machines et des équipements de protection individuelle.